



Parcours sécurité :

La prévention : une obligation légale

Stratégie énergétique 2050 :

Des opportunités pour l'économie

Sous-traitance dans les marchés publics :

Un renforcement du dispositif

Editorial



Serge HILTPOLD
Président FMB

Les marchés publics sont un enjeu majeur pour l'industrie de la construction, non seulement sous l'angle des carnets de commandes, les chantiers publics représentant entre un quart et un tiers de l'ensemble de la demande, mais surtout en lien avec les règles de saine concurrence.

Par rapport à ce dernier point, la situation semblait initialement très claire avec des règles strictes concernant les conditions de participation et un dispositif très normé devant assurer une concurrence optimale entre soumissionnaires respectueux des conditions de travail impératives découlant des Conventions collectives de travail, des règles sociales, environnementales et fiscales.

Or, la situation de ces dernières années montre au contraire des dérives inquiétantes, largement alimentées par une pression inconsidérée sur les prix.



Crédits photo : François de Limoges

Si l'on y prend garde, ce sont des pans entiers de notre secteur qui vont subir des déstructurations violentes, mettant en péril les PME, les places de travail de qualité qu'elles proposent et le très important effort de formation qu'elles assument.

Dans ce contexte, la FMB a toujours été prête à densifier le dispositif réglementaire pour combattre les tricheurs. Les nouvelles dispositions en matière de sous-traitance qui sont présentées dans ce numéro de Dimensions&Perspectives en sont l'illustration.

Mais une véritable réflexion de fond doit maintenant être menée concernant les conditions de concurrence dans notre canton, en s'attaquant plus frontalement au dumping et aux distorsions du côté de la demande. La responsabilité incombe autant aux maîtres d'ouvrage qui, à trop vouloir le moins cher, à imposer des conditions d'exécution de plus en plus irréalistes, alimentent une fuite en avant dont personne ne sortira gagnant.

N'oublions pas les efforts de formation et la transmission des valeurs de nos métiers pour nos jeunes. Il en dépend de l'équilibre de notre société.

Parcours Sécurité

La prévention des maladies et accidents professionnels exige, de la part de toutes les parties concernées, employeurs et employés, une bonne dose de volonté, de temps et d'investissement personnel. Ces trois ingrédients permettent de garantir une bonne pratique en matière de sécurité au travail et de préserver la santé des collaborateurs. La prévention est une obligation légale.

Dans le secteur principal de la construction, le risque d'accidents professionnels est passé, en dix ans, de 224 à 186 cas pour 1'000 employés. En d'autres termes, pour les ouvriers de ce secteur, le risque de se blesser au travail a chuté de 17 %. Une tendance due en grande partie aux progrès techniques et organisationnels ainsi qu'aux efforts de prévention entrepris depuis des années dans le secteur.

Pour maintenir ce cap encourageant, les entrepreneurs doivent intégrer la prévention systématique dans leur entreprise, comme l'exige la MSST depuis 2001, et s'engager sans relâche en faveur de la sécurité au travail car, en cas d'accident, l'employeur a non seulement une responsabilité sociale face à ses collaborateurs et leur famille, mais aussi une responsabilité morale et légale vis-à-vis de la société.



Responsabilité légale

L'employeur est, en effet, responsable de l'application des prescriptions de sécurité au sein de son entreprise. C'est le législateur qui lui a attribué cette obligation. Un chef d'entreprise doit ainsi régulièrement s'assurer que ses employés sont à même d'effectuer les travaux qu'il leur délègue sans mettre en péril leur santé. Cette tâche n'englobe pas uniquement la mise à disposition d'équipements de sécurité et le contrôle des places de travail, mais elle intègre aussi la formation « **Parcours sécurité** » de spécialistes de la sécurité et de collaborateurs.

S'il existe des formations standards reconnues par la CFST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail) pour les spécialistes, les patrons sont souvent pris au dépourvu pour compléter la formation de leurs collaborateurs en matière de sécurité au travail. La Suva fournit, certes, de nombreux outils – checklists, conseils, didacticiels, affiches et autres feuillets d'information – pour venir en aide aux entreprises, mais encore faut-il en faire l'instruction aux ouvriers.

Une solution clé en main

Le « **Parcours sécurité** du PONT ROUGE Centre de formation » est une réponse pratique à ce besoin. Chaque entrepreneur doit prendre conscience que la pérennité et la rentabilité de son entreprise passent par des ouvriers bien formés dans leurs métiers et conscients des dangers inhérents à leur activité.

C'est pourquoi, les trois groupements (Gros œuvre, Second œuvre et Métallurgie du bâtiment) ont mis leurs efforts en commun, sous l'impulsion de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), pour créer ce nouveau

« **Parcours sécurité** » qui présente les différents dangers rencontrés sur les chantiers et les comportements adéquats à adopter pour être dans une situation de sécurité.

4'000 ouvriers par année

L'objectif de ce parcours est de diminuer le nombre d'accidents sur les chantiers, aussi bien en termes de fréquence que de gravité. Pour l'atteindre, la volonté des trois groupements est de sensibiliser 4'000 ouvriers par an, afin que les 12'000 travailleurs du canton de Genève puissent bénéficier de cette formation régulièrement.

Le « **Parcours sécurité** » se compose de 8 containers, d'un échafaudage et d'une fosse (fouille), dans lesquels l'ensemble des dangers sont répertoriés et exposés : dangers liés aux produits toxiques, à la manipulation d'amiante, aux chutes de hauteur, à l'utilisation des scies circulaires, etc. L'ensemble des règles vitales proposées par la Suva pour les différents métiers de la construction y est abordé et thématiqué. Les collaborateurs apprennent ainsi à reconnaître les situations à risques et à adopter un comportement adéquat. Quant aux patrons, en inscrivant leurs employés, ils remplissent en partie l'exigence légale en matière de prévention, et ce à moindre coût.

La prévention est rentable

Comme chaque mesure prise en entreprise dans le domaine de la sécurité, la prévention des maladies et accidents professionnels représente un coût pour l'entreprise. Celui de l'engagement des cadres, du temps de formation du personnel et un coût financier, évidemment. Or, sur ce dernier point, une étude de l'AISS a réussi à démontrer que pour chaque franc investi dans la prévention, les entreprises économisent en moyenne 2,20 francs : moins d'accidents, d'absences et de retards, plus de motivation et de productivité. Un investissement pour le moins avantageux.

Toutefois, c'est avant tout sur le plan humain que cette approche préventive est rentable. Aucun travail ne vaut, en effet, la peine de risquer sa vie ou sa santé. In fine, les ouvriers se rendent sur les chantiers pour gagner leur vie, pas pour la perdre ! La prévention des maladies et accidents professionnels est certainement le meilleur outil qui permet de tendre vers cet idéal.

Suva
Communication d'entreprise
Jean-Luc ALT



Le Parcours sécurité aborde des thèmes de prévention développés par la Suva dans sa série de « Règles vitales » valables pour le secteur de la construction

Stratégie énergétique 2050: des opportunités pour l'économie

Le 21 mai prochain, la population helvétique est appelée à se prononcer sur une révision de la loi sur l'énergie (LEne), plus communément appelée stratégie énergétique 2050, dont elle constitue le premier volet de mesures. La situation en matière énergétique est une source de préoccupation constante. Entre l'approvisionnement, les moyens de production, les coûts, la consommation et l'impact environnemental, nous nous retrouvons dans une sorte de quadrature du cercle.

L'industrie de la construction est aux premières loges, d'abord comme consommatrice (encore qu'en comparaison avec d'autres secteurs économiques, elle n'est guère gourmande), mais également comme vecteur d'économies substantielles puisque l'environnement bâti est un très gros consommateur, qui recèle sans doute un potentiel d'amélioration, d'optimisation et d'économies le plus élevé.

Dans ce cadre, le projet soumis en votation mérite un large soutien déjà pour des motifs politiques. Alors que la population suisse devait se prononcer sur des solutions excessives, outrancières et dommageables pour l'économie, la stratégie énergétique 2050 avait été opposée comme un compromis acceptable, sorte de contreprojet indirect. La combattre aujourd'hui signifierait que les arguments d'hier ne comptent plus et que ce qui est dit un jour peut être contredit le lendemain. Le parjure comme moyen politique en quelque sorte. Du côté de la construction, cette façon de procéder ne trouve pas grâce et il en va donc à ses yeux de la crédibilité des milieux économiques. Au demeurant, comme tout compromis, ce projet comporte des éléments positifs et d'autres plus critiquables, mais l'ensemble est suffisamment équilibré et porteur de promesses pour mériter un soutien si ce n'est enthousiaste, du moins réfléchi et raisonné.

En filigrane il y a un message fort, repris de la prise de position de **constructionsuisse**, consistant à «faire prendre conscience à la population de la nécessité d'entamer des réflexions et des discussions sur la production et l'utilisation de l'énergie à l'avenir. Elle vise non seulement l'abandon du nucléaire et le renforcement de la production des énergies renouvelables, mais elle a également pour objectif de proposer un ensemble de mesures destinées à moderniser notre système énergétique».

Au demeurant, la mise en œuvre de la stratégie énergétique se fera par paliers et il sera toujours temps de corriger d'éventuels excès dans les étapes ultérieures.

Sur le fond, le projet confirme l'interdiction de toute nouvelle centrale nucléaire, ainsi qu'une sortie progressive de cette production d'électricité. Des mesures visent aussi à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à favoriser la production d'énergies renouvelables.

Les entreprises du secteur de la construction auront un rôle majeur à jouer. Elles peuvent en effet devenir le catalyseur de plusieurs de ces mesures en proposant des solutions innovantes, en renforçant leurs efforts de formation et de perfectionnement vis-à-vis de nouvelles technologies constructives et de matériaux plus performants, en œuvrant à des constructions plus économes, plus autonomes, plus durables.

Des énergies sûres, propres et suisses.

Se libérer du nucléaire en toute sécurité.
Avec le Conseil fédéral et le Parlement.

21 mai 2017
STRATEGIE ENERGETIQUE OUI

www.strategie-energetique-oui.ch

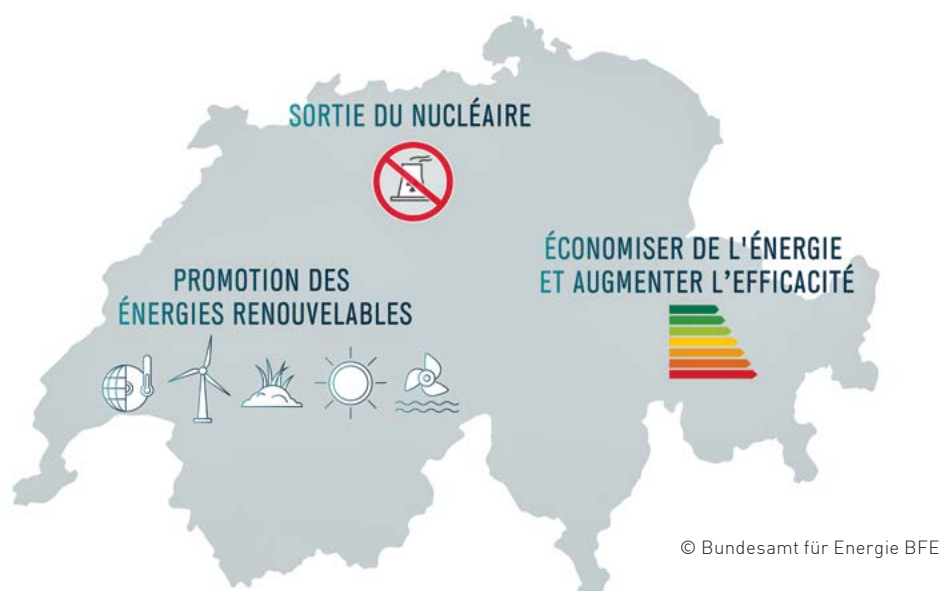
La «LEne» pose le cadre nécessaire. C'est un formidable terrain de jeu qui va alimenter les carnets de commandes des entreprises pour des décennies, tant l'assainissement énergétique du parc immobilier existant demande des investissements. C'est aussi l'occasion de revoir et moderniser les outils de production, de développer des solutions innovantes, de demeurer à la pointe face à la concurrence.

Rien qu'en matière d'assainissement énergétique, les différents programmes développés ont fait leurs preuves, qu'il s'agisse de subventions, d'incitations, d'avantages fiscaux. Les propriétaires sont prêts à prendre les mesures nécessaires, surtout si leur rentabilité est assurée dans un laps de temps suffisamment court. C'est précisément ce qui est proposé ici.

Dans la mise en œuvre de cette stratégie, il conviendra, certes, de demeurer attentif à toute velléité de l'administration de prendre le pas sur l'initiative privée, aux entités para-étatiques de concurrencer les PME. Mais un refus pure et simple n'offrirait aucune opportunité à ces dernières.

Un élément qui pollue les débats a trait au coût de l'énergie, sans doute largement sous-évalué dans un contexte socio-économique et politique particulier. Cela étant, avec la stratégie énergétique 2050, ce sont les entreprises, PME et artisans, qui ont l'occasion de s'armer pour affronter sereinement une nouvelle donne énergétique et des évolutions technologiques très rapides qui sont attendues dans les décennies à venir. La mutation énergétique est en marche, il faut l'accompagner et l'anticiper. Ne rien faire serait suicidaire.

Pour les entreprises et pour l'industrie de la construction, le Comité de la FMB vous recommande donc de voter OUI à la modification de la loi sur l'énergie (LEne).



Sous-traitance dans les marchés publics : un renforcement du dispositif bienvenu

Le Grand Conseil genevois est actuellement saisi d'un projet de loi qui vise à modifier le mécanisme de sanctions en cas de violation des dispositions du droit des marchés publics, notamment celles relatives à la protection des travailleurs, aux conditions de travail et à l'égalité de traitement entre femmes et hommes.

Ce texte est le fruit de longues discussions entre partenaires sociaux et Etat pour mieux encadrer les marchés publics et resserrer les mailles du filet au travers duquel trop d'entreprises irrégulières passent aujourd'hui. L'objectif est, d'une part, de renforcer l'arsenal de contrôles et celui de sanctions, avec notamment une mise en cohérence du dispositif et, d'autre part, de s'assurer d'une application réelle qui donnera à l'ensemble un véritable effet dissuasif.

Les partenaires sociaux verront leur rôle encore renforcé avec la mise sur pied d'une Commission de surveillance chargée de « coordonner les actions à entreprendre en cas de violation importante des conditions de travail ou de salaire ».

Surtout, il offre une réponse cinglante à une concurrence extrême qui sévit aujourd'hui sur les marchés publics genevois, entraînant une péjoration des conditions de travail, alors que les autorités adjudicatrices sont toutes contentes d'acquiescer des prestations à bas prix et que les gardiens de la concurrence se félicitent de cette situation qui permettrait de lutter contre le prétendu îlot de cherté helvétique.

Si l'on y prend garde, la déstructuration délirante du marché dans l'industrie de la construction va se poursuivre et s'accélérer avec des entreprises qui se créent, se développent, gonflent au gré des marchés, puis disparaissent, sans aucune logique, échappant à tout contrôle et se livrant à une sous-traitance débridée.

En l'occurrence, cette modification légale se double d'un renforcement drastique des mesures de surveillance et de contrôle des sous-traitants avec des obligations accrues pour toutes les entreprises exécutantes et l'interdiction notamment de la sous-traitance en cascade, un système de suspension des travaux en cas d'omission d'annonce d'un sous-traitant, etc. Gageons que les entreprises structurées intégreront ces nouveautés et joueront le jeu pour éviter de s'exposer à des sanctions douloureuses. Gageons surtout que les autorités adjudicatrices auront le courage de sanctionner les contrevenantes, contribuant ainsi à moraliser les marchés publics de la construction.



Les atouts de la branche de la construction

constructionsuisse est l'organisation nationale de la construction, forte d'environ 70 associations membres, parmi lesquelles la nouvelle association constructionromande, dont fait partie la FMB en tant qu'important partenaire.



Benjamin WITTWER
Directeur de constructionsuisse

constructionsuisse défend les intérêts de la branche de la construction vis-à-vis de la Berne fédérale. Par conséquent, il est essentiel que notre branche parle d'une seule et même voix, car les défis et les tâches de notre secteur et de **constructionsuisse** se diversifieront de plus en plus. Il est essentiel que notre branche parle d'une seule et même voix, car les défis et les tâches de notre secteur et de constructionsuisse se diversifieront de plus en plus.

En ce moment, la révision de la loi sur les marchés publics (LMP) est au centre des préoccupations de notre branche. D'ailleurs, la modification de cette importante loi a depuis toujours constitué l'un de ses dossiers prioritaires et **constructionsuisse** s'est engagée depuis le tout début pour défendre ses intérêts. Mais maintenant, nous allons entrer dans la phase décisive, puisqu'en mai, le projet sera soumis à la commission parlementaire chargée de l'examen préalable. Selon notre branche, le projet requiert encore quelques amendements, même si par rapport à la législation actuelle, il comporte dans l'ensemble de sensibles améliorations. En effet, il prévoit une véritable harmonisation des dispositions, souhait exprimé de longue date. Par conséquent, nous voulons nous engager pour des

amendements partiels et, dans le même temps, soutenir les avancées proposées par ce projet.

En revanche, les marchés publics ne constituent que l'un parmi les nombreux thèmes prioritaires figurant dans notre agenda. Relevons comme autres importants dossiers la révision prévue de la Lex Koller de même que celle de la loi sur l'aménagement du territoire, où nous serons appelés à rectifier le tir. A cet égard, notre tâche ne sera pas facile, car nous devons faire en sorte de conférer à notre branche la place qu'elle mérite sur la scène politique. Rappelons qu'elle a quelques importants atouts en mains : elle est l'un des principaux piliers conjoncturels et a été en mesure de bien résister aux crises depuis de nombreuses années.

Réalisant un chiffre d'affaires annuel de 65 milliards de francs, la construction contribue à environ 10% du PIB. De plus, elle procure environ un demi-million d'emplois. En comparaison avec d'autres secteurs, le niveau de ses salaires est élevé ; un apprentissage permet aux jeunes d'acquérir une solide formation initiale et d'avoir de vastes débouchés professionnels. Notre branche a aussi toute son importance pour la cohésion entre ville et campagne. Elle joue un rôle décisif non seulement dans les centres urbains, mais aussi dans les régions périphériques et de montagne. En effet, après le tourisme, le secteur de la construction est le principal moteur économique de ces régions.

Aussi, devrions-nous exploiter encore davantage en commun tous ces atouts en conférant à la branche de la construction une voix lui permettant de se faire entendre. A cet égard, **constructionsuisse** voudrait mobiliser ses ressources avec vous, car l'union fait la force.

bauenschweiz
construction suisse
costruzione svizzera

Pavillon Sicli : une association pour stimuler la construction de la ville

Le domaine de la construction est vaste et pluridisciplinaire. L'acte de construire est toujours lié à un besoin de société, un projet qui a été planifié, budgétisé, autorisé puis concrétisé. Le processus est souvent linéaire dans son déroulement, mais les contraintes et les difficultés se révèlent souvent dans la phase de concrétisation.

Les nombreux acteurs concernés n'ont souvent pas la possibilité d'échanger, de définir des objectifs et de faire connaître leurs visions et leurs idées pour construire la ville. Le Grand Genève va vivre des années très intenses, avec des projets de grande ampleur et les diverses professions de la construction devront relever de nombreux défis.

Portée, tant par une volonté politique que par une volonté des professionnels, l'association Pavillon Sicli, nouvellement créée, s'est donnée comme objectif de créer à Genève un pôle fort de diffusion et de recherche dans les domaines de l'architecture, de l'architecture d'intérieur, de la construction, de l'architecture du paysage, de l'urbanisme, de l'ingénierie et du design. La sensibilisation des publics aux thématiques et questionnements contemporains et à la création d'un réseau fort entre les différents partenaires sont autant de défis que l'association souhaite relever. Autour

d'un bâtiment emblématique, mis à disposition par l'Etat de Genève, l'ambition des membres fondateurs est de créer un lieu qui focalisera toutes les énergies positives, créatives et critiques autour des thèmes cités. Spécialistes et citoyens, étudiants et chercheurs, privés et administration, ont ainsi un lieu de rencontre pour débattre de manière critique de l'urbanisation du futur.

La présence de la FMB, comme membre fondatrice de l'association, est un gage de réussite. Elle apporte en effet une composante supplémentaire dans la dynamique que pourra avoir l'association. Son implication pourra faire des liens précieux entre les planificateurs et ceux qui assument la concrétisation. Les métiers concernés seront au centre du débat pour mieux les faire connaître. La création est en effet aussi le fait, souvent invisible, de ceux qui trouvent les solutions concrètes pour réaliser les rêves des architectes et des planificateurs.

Je suis donc très heureux de l'implication de la FMB dans l'association et je souhaite que tous les membres la considèrent comme «leur» association. Nos débats riches et critiques dans l'écrin Sicli permettront certainement un développement harmonieux de l'acte de construire.

Yves LEUZINGER, président de l'association Pavillon Sicli

fai Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs
de Genève

fmb
FÉDÉRATION GÉNEVOISE
DES MÉTIERS DU BÂTIMENT

— **HEAD**
Genève

h e p i a
Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

MA
MAISON DE
L'ARCHITECTURE
GENÈVE



IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Tapponnier • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.